GROUPE DE SUIVI BUDGETAIRE
MALI

RAPPORT GENERAL SUR LA FORMATION DES MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE SUR LE PROCESSUS BUDGETAIRE DES COLLECTIVITES

N'Kourala, du 10 AU 12 Juin 2018

L'an deux mille dix huit et du 10 au 12 juin s'est tenue dans la salle de cérémonies du foyer des jeunes Lamissa BENGALY de N'Kourala, sous la présidence du Sous Préfet, une session de formation sur le processus budgétaire des collectivités territoriales organisée par le Groupe de Suivi Budgétaire avec l'appui de l'ambassade Royale du Danemark.

Ont participé aux travaux de cet atelier : les membres des organisations de la société civile, organisation des jeunes, de femmes.

Les travaux de l'atelier ont commencé par les mots de bienvenue du Maître de cérémonies en la personne de Mr Mamadou Labass KONE, Secrétaire Général de la commune de Kapolondougou qui a situé l'atelier dans son contexte.

Les cérémonies d'ouverture ont été suivies par la mise en place d'un bureau composé de :

Nom du Village : N'Kourala
Chef de village : Sounkalo SANOGO
Adjointe : Saran SANOGO
Rapporteurs : Adama SANGARE

Abdou SANGARE

Après la fixation des normes et les sanctions, une projection sur les préalables et les règles de conduite et les objectifs de la formation.

Les activités proprement dites ont commencé par le traitement des concepts d'évaluation à savoir :

- ✓ La décentralisation
- ✓ La régionalisation
- ✓ La tutelle
- ✓ L'organisation de la tutelle des collectivités territoriales
- ✓ Les principes directeurs de la politique de décentralisation du Mali
- ✓ La Commune
- ✓ Le Conseil communal
- ✓ Le mandat du conseil communal
- ✓ Le bureau communal
- ✓ Le PDESC
- ✓ Le PAA
- ✓ Le budget
- ✓ L'impôt
- ✓ Le principe de la maîtrise d'ouvrage

Ce travail a permis aux participants d'échanger amicalement et d'aboutir à des réponses consensuelles.

Le formateur a donné des réponses satisfaisantes aux questions citées ainsi qu'une large explication sur le concept de budget des collectivités

L'intervention du formateur a fait comprendre que le PDESC donne naissance au PAA et au budget. Une projection portait sur la méthode de recensement des ressources qui doivent constituer les recettes du budget, en citant les acteurs intervenant dans le recensement qui sont entre autres :

- ➢ Le régisseur
- ➢ Le conseil communal
- ➢ Les chefs de village
- ➢ Les chefs de famille
- ➢ Le service financier de la commune
- ➢ La Tutelle.

Ces présentations ont mis fin aux travaux de la première journée.

Les travaux de la deuxième journée ont commencé par la présentation, la lecture, l'amendement et l'adoption du rapport de la première journée, suivis par une large explication sur le budget.

Des discutions ont été faites après la pause café sur la manière de dégrèvement et l'instauration de nouvelles taxes dans la commune par le conseil communal, le rôle des agents de la commune et des chefs de village.
Cela a permis aux participants d'identifier les éléments constitutifs du budget tels que les recettes et dépenses de fonctionnement, les recettes et dépenses d'investissement, les imputations, les réalisations de l'année antérieure, les prévisions.
Les travaux ont pris fin par les explications du formateur sur l'étymologie du budget, les caractéristiques du budget, les principes budgétaires, la nomenclature budgétaire, la classification budgétaire (administrative, économique, fonctionnelle, par programmation)
Les travaux de la 2ème journée ont pris fin à 14 H.
Après l'adoption du rapport du 11 Juin (jour II), le contrôle du budget a constitué l'essentiel des travaux.
Il a été retenu que le contrôle qui est une obligation légale peut être administratif, juridictionnel, ou par un organe délibérant.
A cet égard les niveaux de contrôle ont été cités : des services du Contrôle financier à l'inspection Générale des services publics en passant par le contrôle de l'organe délibérant, le contrôle juridictionnel par la Section des Comptes de la Cour Suprême, sans occulter le contrôle de la société civile.
A noter que le contrôle par la société civile bien que n'étant pas une obligation légale n'en est pas moins important. Il est gage de vitalité démocratique.
Au cours de cet atelier des recommandations ont été faites notamment :

- Le renforcement des capacités des principaux acteurs sur le processus d'élaboration du PDESC et du budget communal (conseillers communaux, société civile, services techniques et tutelle)
- L'organisation de séances de restitution publique sur le budget et les comptes
- La sensibilisation des masses sur l'utilisation des deniers publics
- L'achèvement du cycle de formation (formation, suivi, plaidoyer)

L’atelier a tenu à adresser ses vifs remerciements au Groupe de Suivi Budgétaire et à l’Ambassade Royale du Danemark.

N’Kourala, le 12 Juin 2018

Le Rapporteur